



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Jeudi 30 septembre 2021

SITUATION SANITAIRE AMÉLIORÉE : 47 DÉPARTEMENTS PASSENT AU NIVEAU 1 DU PROTOCOLE SANITAIRE

En application de la décision prise le mercredi 22 septembre par le Gouvernement pour adapter territorialement les mesures de freinage au Covid-19, et de la circulaire du ministère des Solidarités et de la Santé parue au Journal officiel ce jeudi 30 septembre : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044126523> le protocole sanitaire applicable à partir du lundi 4 octobre dans les écoles, collèges et lycées sera de niveau 1 (vert) dans 47 départements de la métropole dont le taux d'incidence a été inférieur au seuil de 50 pour 100 000 habitants sur une période de 5 jours.

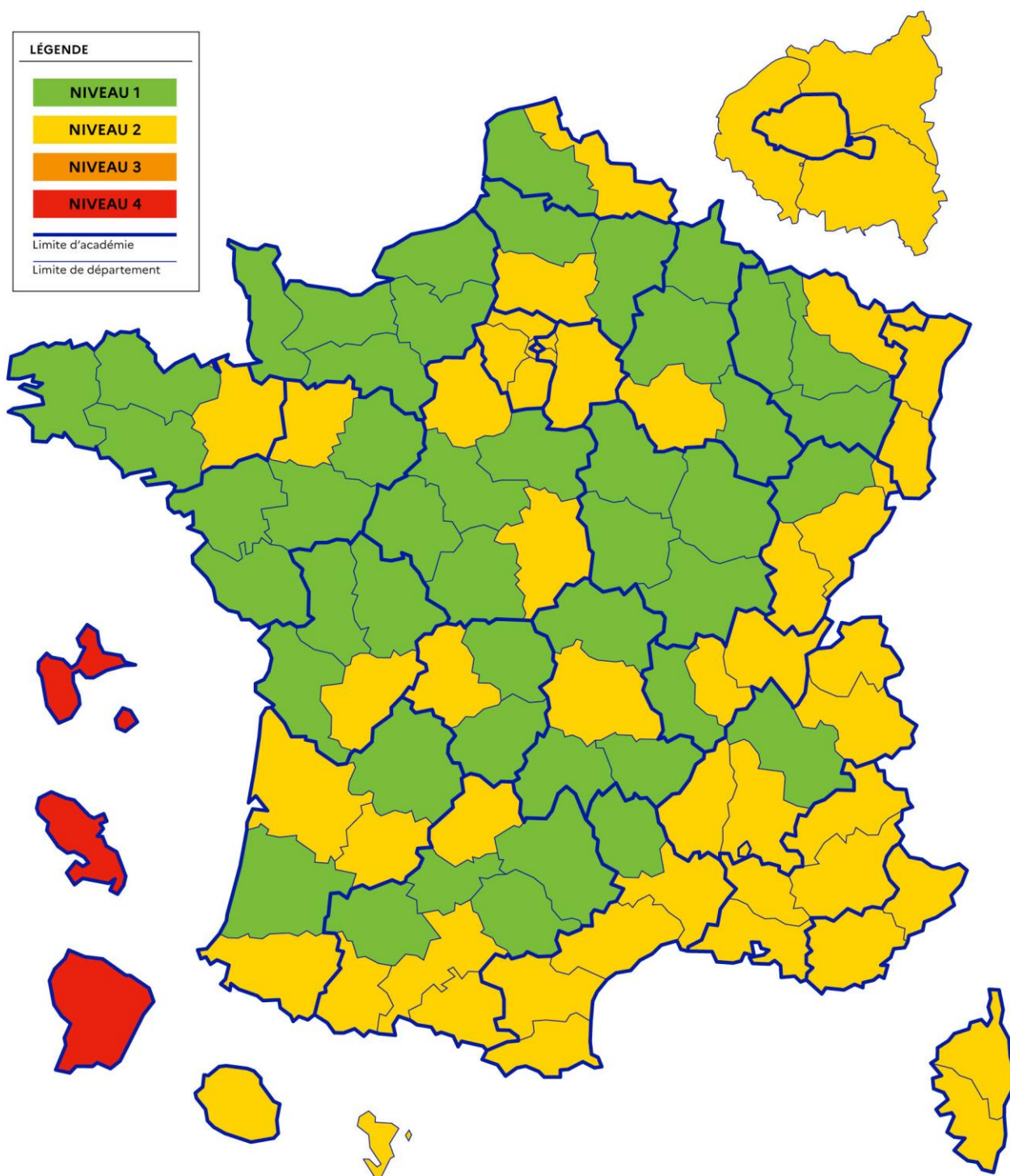
Le niveau 1 du protocole sanitaire en milieu scolaire implique notamment que **le port du masque n'est plus obligatoire pour les élèves de l'école élémentaire**. En revanche, il est toujours porté par les adultes intervenant auprès de ces mêmes élèves (personnels de l'éducation nationale et des collectivités locales, AESH, etc).

En outre, sur tous les niveaux de la scolarité, le passage au niveau 1 permet d'autres allègements du protocole : <https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees>

La carte ci-jointe des 47 départements concernés par ce passage au niveau 1 du protocole sanitaire est en ligne / <https://www.education.gouv.fr/covid19-quel-protocole-sanitaire-pour-les-ecoles-et-etablissements-de-mon-departement> et sera amenée à évoluer chaque semaine en fonction de la situation sanitaire des territoires.

Source :

<https://geodes.santepubliquefrance.fr/#c=indicator&i=sp ti tp 7j.tx pe gliss&t=a01&view=map2>



Contacts presse :

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

Ministère des Solidarités et de la Santé

Tél : 01 40 56 60 60

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr